



séparation de bien et usufruit

Par **nounou054**, le **20/03/2008** à **15:34**

suite au départ de notre domicile de mon concubin, (avec toutes ses affaires personnelles), alors que nous avons acheté il y a 8ans une maison en commun à part égale et indivisible. reste 12 années de crédits à assumer.rnrn je voudrais savoir s'il a le droit de me faire vendre cette bâtisse et dans qu'elle condition:rnrnS'il veut sa part:rnl la part de chacun sera moitié/ moitié, sur sa valeur actuelle ou sur se que nous avons payé du capital à ce jour?rnrnrnrnJ'aimerais pouvoir rester dans la maison avec un arrangement entre nous:rnrnIl continu de payer la moitié des mensualités relatives à la maison, et par ce fait reste propriétaire de sa moitié tout en me laisse la jouissance des lieux. rnrnquels sont mes droits et les siens dans ce cas?rnrnpeut il prétendre revenir dans la maison à son bon vouloir?rnrnrnA savoir:rnrnMonsieur à 44ans a un travail sur(cdi et embauché depuis 21ans dans l entreprise), et sa mère qui à des appartements en location a la possibilité de lui donner un hébergement. (il est logé chez elle depuis déjà plus d'un moi)rn Le lendemain de son départ, suite à ma demande, il a changé sans problème, les serrures de la maison.rnrnrnPour ma part: je suis assistante maternelle agréée, j'ai 51ans, mon travail dépends de ma résidence. mes employeurs ne me donneront plus leurs enfants en garde si je déménage. donc chômage inévitable.rnrnrnUn arrangement peut être possible, mais qu'elles sont Les risques?rnrnIl continu de payer la moitié des mensualités relatives à la maison, et par ce fait reste propriétaire de sa moitié et me laisse la jouissance totale des lieux. à condition que je ne me mette pas en ménage avec une tiers personne.rnrnquels sont mes droits et les siens dans ce cas?rnrnpeut il prétendre revenir dans la maison à son bon vouloir?rnrnpeut on revenir sur cet arrangement à tout moment?